



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2020

Avis de dégrèvement établi en 2022

AVIS_IR_RS

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP TOULOUSE MIRAIL
PLACE EDOUARD BOUILLERES
CS 65723 31057 TOULOUSE CEDEX1

Vos références

Numéro fiscal (C) : 18 97 895 267 387

Référence de l'avis : 21 31 A295314 58A

Adresse d'imposition :
APT 340
46 BD DEODAT DE SEVERAC

31300 TOULOUSE

Numéro FIP : 310 13 71 4194559789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 13/06/2022

Date de mise en recouvrement : 31/07/2021

Identifiant service : 31029

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

SIP TOULOUSE MIRAIL
SAID 2EME SECTEUR
PLACE EDOUARD BOUILLERES
CS 65723 31057 TOULOUSE CEDEX1

Le détail de votre nouvelle imposition figure sur les pages suivantes.

Si votre avis contient une restitution ou le dégrèvement d'une somme que vous avez déjà payée, vous serez remboursé prochainement.

Pour être remboursé plus rapidement à l'avenir et de manière plus sécurisée, communiquez vos coordonnées bancaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr). Elles seront utilisées pour vos prochains prélèvements ou remboursements.

Nombre de parts : 2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Avis de dégrèvement

N°fiscal : 18 97 895 267 387

Impôt sur les revenus de 2020

Feuillet n° : 1 / 3

Déclarant 1 - Nom de naissance : LUDIER

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C	T	1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	2,00
Détail des revenus		Déclar. 1	Enfant(1)	Total
Salaires.....		11458	0	
Autres revenus imposables.....		3139		
Total des salaires et assimilés ²		14597		
Déduction 10% ou frais réels.....	-	1460		
Salaires, pensions, rentes nets.....		13137	0	13137
Revenu brut global.....				13137
Revenu imposable.....				13137
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵		Montant déclaré	Montant retenu	Montant reduction
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		1	1	0
Montant de la réduction d'impôt.....				-
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				0
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
Suite en page suivante >>>				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques. Cette réclamation doit être présentée au plus tard jusqu'au 31 décembre de la 2^e année suivant celle de la mise en recouvrement du présent avis (dans les conditions prévues aux articles R*190-1 et R*196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R*196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification. Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4^e année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit, le 31 décembre 2022 (II de l'article 60 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :**IMPOT SUR LE REVENU**Impôt sur le revenu 2020 dû⁵³:

0

Retenue à la source prélevée en 2020 par vos verseurs de revenus :

- 54

Solde d'impôt sur les revenus 2020 :.....

- 54

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**Revenu fiscal de référence²⁵.....**

13137

MONTANT DE LA RESTITUTION

Montant de votre impôt net.....

- 54

Prélèvements antérieurs.....

+ 54

Impôt sur le revenu antérieur à déduire.....

- 0

Montant de la restitution.....

= 0

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :

	Déclar. 1	Enfant(1)
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	0	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 0	+ 0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 0	+ 0
Plafond calculé sur les revenus de 2020.....	+ 4114	+ 4114

Suite en page suivante >>>

>>> Suite de votre avis

Plafond pour les cotisations versées en 2021.....

= 4114

= 4114

Le présent avis complète et remplace le précédent³⁷

PRELEVEMENT A LA SOURCE

Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis la constitution du présent avis.

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer

0,00%